

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Neuf du mois de Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN - Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Renetta CONSTANT (excusée) – Michelle COUPPE DE K/MARTIN (excusée ; pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RESULTAT
2015
–
BUDGET DE LA VILLE DU GOSIER**

CM-2016-6S-DAF-59

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2015-10S-DAF-112 en date du 17 décembre 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération n° CM-2016-4S-DAF-36 en date du 23 juin 2016 adoptant le compte administratif 2015 de la ville ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant l'excédent dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'affecter en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » une somme de : 1 230 830,66 €.
- Article 2 :** D'affecter en report à nouveau au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » une somme de : 2 667 041,94 €.
- Article 3 :** De reporter l'excédent de fonctionnement de la section d'investissement au compte "001" Report de la section d'investissement de 73 513,50 €.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

04 OCT. 2015

Et publication ou notification
le **04 OCT. 2015**

Fait et délibéré à Gosier, le 29 septembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 - BUDGET DE LA VILLE DU GOSIER

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : CM20166SDAF59 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160929-CM20166SDAF59-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)